

Rapport de gestion 2019



Extrait des comptes annuels 2019

Développements actuels

www.vrm-malergipser.ch

La Fondation MPR Peinture-plâtrerie poursuit sur la voie éprouvée

**Chère lectrice,
cher lecteur,**

Lors de sa séance du 24 juin 2020, le Conseil de fondation a eu le privilège d'arrêter des comptes annuels 2019 très réjouissants, les troisièmes dans la jeune histoire de la Fondation. Nous sommes heureux de partager cette bonne nouvelle avec vous par le biais du présent rapport de gestion, vous qui êtes partie prenante du Modèle de préretraite dans l'industrie suisse de la peinture et de la plâtrerie.

Nous avons à cœur de vous informer de la situation financière en fin d'année 2019, et de porter à votre connaissance les développements actuels qui concernent la Fondation MPR Peinture-plâtrerie.

Table des matières

- Page 3 Rapport annuel 2019 avec ses extraits du bilan et du compte d'exploitation au 31 décembre 2019
- Page 5 Développement de la Fondation sur la base de quelques données statistiques
- Page 6 Nouvelles importantes et actualités choisies
- Page 7 Représentant-e-s au Conseil de fondation et autres responsables

Où je peux trouver de l'aide

Sur notre site Internet www.vrm-malergipser.ch, vous trouverez l'ensemble des informations, documents, formulaires et coordonnées de contact dont vous aurez besoin. Pour vos futures prestations MPR, nous vous recommandons notre calculateur en ligne – un guide pratique qui a fait ses preuves.

Au terme de la troisième année d'existence du Modèle de préretraite dans l'industrie suisse de la peinture et de la plâtrerie, nous constatons avec satisfaction que les développements ont porté leurs fruits. Nous tenons à remercier toutes les personnes impliquées - avant tout les entreprises assujetties et leurs salarié-e-s - pour leur excellente collaboration. Nous espérons que le Rapport de gestion 2019 vous fournira une vue d'ensemble instructive et nous vous souhaitons bonne lecture.

N'hésitez pas à nous soumettre vos questions et commentaires à info@vrm-malergipser.ch.

Saint-Gall, septembre 2019

Le Conseil de fondation et la direction

Rapport sur l'exercice comptable 2019

Avec la résiliation du contrat d'assurance collective par AXA au 31 décembre 2018, la Fondation MPR Peinture-plâtrerie est devenue autonome le 1^{er} janvier 2019. Pendant notre première année avec nos propres placements, nous avons bénéficié de marchés d'investissement très rentables avec un rendement net avoisinant 9 %.

Stratégiquement, nos bases sont fortes, de sorte que la crise de la Covid 19 ne nous a, jusqu'à ce jour du 30 juin 2020, atteints que modérément avec un moins d'environ 1,5 % par rapport au début de l'année. Pour ce qui est de la structure des placements, nous vous renvoyons au tableau en page 5.

Un coup d'œil sur le taux de couverture de 129,0 % au 31 décembre 2019 nous autorise à qualifier le financement de la Fondation d'extrêmement solide.

Bilan au 31.12.2019

Bilan au	31.12.2019 en CHF	31.12.2018 en CHF
Actifs		
Placements, liquidités incl.	36'332'663	2'815'617
Compte de régularisation actifs	6'091'204	6'543'684
Actifs provenant de contrats d'assurance	0	31'456'637
Total actifs	42'423'868	40'815'938
Passifs		
Engagements	1'884'928	3'205'617
Compte de régularisation passifs	1'119'044	7'967'968
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	30'546'313	21'709'196
Passifs liés	33'550'284	32'882'781
Réserves de fluctuation de valeurs	4'488'499	3'550'000
Capital de la Fondation / fonds libres		
Situation en début de période	4'383'156	6'617'490
Excédent de produits / excédent de charges	1'928	-2'234'334
Situation en fin de période	4'385'084	4'383'156
Total passifs	42'423'868	40'815'937
Taux de couverture	129.0%	136.5%

Compte d'exploitation du 01.01. au 31.12.2019

Compte d'exploitation du 1.1. au 31.12.	2019 en CHF	2018 en CHF
Cotisations ordinaires et autres	20'428'566	20'762'220
Revenus des cotisations et dépôts	20'428'566	20'762'220
Prestations réglementaires	-10'443'241	-5'613'220
Dépenses pour prestations	-10'443'241	-5'613'220
Dissol./Constit. capitaux de prévoyance., prov. et réserves techn.	-8'837'117	-11'521'295
Produits de prestations d'assurances	31'456'637	5'664'000
Charges d'assurance	0	-19'659'259
Changement actifs résultant de contrats d'assurance	-31'456'637	13'900'197
Résultat net de l'activité d'assurance	1'148'209	3'532'643
Résultat du placement de la fortune	2'400'164	-55'357
Frais de gestion de la fortune	-73'322	0
Résultat net des placements	2'326'843	-55'357
Dissol./Constit. de provisions non techniques	0	0
Autres produits	70'897	85'695
Autres charges	-1'109'945	-674'700
Charge administrative générale/révision/experts/surveillance	-863'819	-944'595
Coût recouvrement externe / assurance-crédit	-631'758	-628'020
Frais d'administration marketing	0	0
Excédent de produits et charges avant réserves de fluctuation	940'427	1'315'666
Dissolution/constitution de réserves de fluctuation	-938'499	-3'550'000
Excédent de produits et charges	1'928	-2'234'334

Le 24 juin 2020, le Conseil de fondation a adopté les comptes annuels 2019 révisés selon SWISS GAAP FER 26.

Placements / statistique

Placements de fortune au 31 décembre 2019

	Montant en CHF	en %
Liquidités et placements à court terme	3'626'073	9.98%
Obligations Suisse	14'355'598	39.51%
Obligations étranger (couvertes)	6'925'144	19.06%
Actions Suisse	1'932'540	5.32%
Actions monde (couvertes)	4'445'971	12.24%
Actions monde faible capitalisation (couvertes)	936'727	2.58%
Actions marchés émergents (couvertes)	942'775	2.59%
Immobilier Suisse	3'167'836	8.72%
Total	36'332'664	100.00%

Stratégie de placement

La stratégie est mise en œuvre dans les placements collectifs de la Banque cantonale de Zurich/Swisscanto de façon purement passive. La Fondation étant financée par répartition et les prestations versées étant basées sur un taux d'intérêt technique de 0 % en raison de leur courte durée, nous avons opté pour une stratégie de placement visant une stabilité maximale. Les frais de gestion de la fortune sont indiqués de manière transparente.

Evolution de la Fondation MPR Peinture-plâtrerie

Situation à fin ...		2017	2018	2019
Nombre d'entreprises assujetties		5'533	5'721	5'592
Nombre de travailleurs/-euses assujettis		15'233	16'136	15'529
Nombre de bénéficiaires état en fin d'année		-	188	254
Nombre de nouveaux bénéficiaires par an		73	127	134
Recettes de cotisations	en mio CHF	18.66	20.76	20.43
Placement de la fortune ou...	en mio CHF	2.53	2.82	36.33
... actifs issus de contrats d'assurance	en mio CHF	17.56	31.46	-
Réserves de fluctuations de valeurs	en mio CHF	-	3.55	4.49
Fonds libres	en mio CHF	6.62	4.38	4.39
Taux de couverture	Pourcentage	165.0%	136.5%	129.0%
Frais administratifs (gestion de fortune incl.) par travailleur/-euse assujetti-e et bénéficiaire	CHF	71.00	74.00	70.00

* Les fonds libres indiqués correspondent à la fortune disponible de la Fondation après constitution de toutes les provisions nécessaires.

Actualité / communications été 2020

Mise en œuvre de notre stratégie de placement

Nous mettons en œuvre notre stratégie de placement en conformité avec toutes les exigences légales. En particulier, nous veillons à ce que les droits des actionnaires soient exercés au mieux des intérêts des entreprises et des salariés qui versent des cotisations.

La Fondation bâtit son avenir

Afin de garantir une gestion à long terme rentable et adaptée aux besoins, le Conseil de fondation a décidé de créer un organe d'application autonome en collaboration avec la Fondation MPR Enveloppe des édifices. A la disposition des entreprises et des bénéficiaires de prestations, il sera opérationnel à partir du 1^{er} janvier 2022. Nous vous tiendrons régulièrement au courant de l'évolution des choses.

Nouveau règlement relatif aux prestations et aux cotisations applicable dès le 01.07.2019

Nous souhaitons vous rappeler qu'en date du 25 juin 2019, le Conseil de fondation a décidé de modifier le Règlement relatif aux prestations et aux cotisations. Vous trouverez sa nouvelle mouture, applicable à partir du 1^{er} juillet 2019, à l'adresse www.vrm-malergipser.ch (Bases juridiques).

Demander le versement des prestations en temps utile

Veillez noter que la demande doit être déposée au moins six mois avant le début souhaité du versement des prestations MPR (la règle s'applique aussi aux prestations consécutives). Vous trouverez formulaires et aide-mémoire sur notre site Internet. Compte tenu de la longueur du délai, il est conseillé à l'employeur et au/à la bénéficiaire des prestations d'entamer les discussions assez tôt. Les options possibles se calculent aisément avec le calculateur en ligne disponible sur notre site Internet. Vous serez ainsi préparé-e au mieux.

Assujettissement volontaire d'entreprises

Les propriétaires et les collaborateurs associés détenant au moins 10 % du capital, ainsi que les personnes exerçant une fonction dirigeante supérieure ou le personnel commercial, sont exclus du champ d'application de la CCT MPR. Cependant, toutes ces personnes qui travaillent dans l'entreprise peuvent s'assujettir à la CCT MPR à condition de signer une convention d'assujettissement volontaire, à solliciter par le biais d'un formulaire disponible sur notre site Internet à la rubrique Employeurs / Assujettissement volontaire. Le paiement des cotisations ne suffit pas à s'assujettir de façon volontaire. Les salaires des personnes susmentionnées ne peuvent pas figurer dans l'annonce annuelle des salaires si elles n'ont pas conclu la convention d'assujettissement volontaire.

Maintien de l'assurance LPP

Le maintien de l'assurance selon la LPP pour les bénéficiaires de prestations en retraite anticipée complète garantit la préservation des futures prestations de vieillesse LPP aussi largement que possible. C'est pourquoi nous recommandons à ces bénéficiaires le maintien de leur LPP jusqu'à l'âge ordinaire de départ à la retraite, la Fondation leur apporte d'ailleurs son soutien en prenant en charge le paiement de ces contributions.

Dans l'intervalle, un accord de continuation a été conclu avec un grand nombre d'institutions de prévoyance. Veuillez demander à votre caisse de retraite si elle soutient le maintien de votre LPP. En cas de doute ou si vous avez des questions, veuillez contacter l'organe d'exécution.

De plus amples informations sur le MPR Peinture-plâtrerie sont disponibles sur le site www.vrm-malergipser.ch. Pour toute question complémentaire, l'organe d'application ou le directeur se tiennent à votre entière disposition.

Responsables de la Fondation

Associations fondatrices

Association suisse des entrepreneurs plâtriers-peintres, Oberwiesenstrasse 2, 8304 Wallisellen

Unia, Strassburgstrasse 11, 8004 Zurich

Syna, Römerstrasse 7, 4600 Olten

Conseil de fondation

Peter Ziebold, ASEPP, président
Bruna Campanello, Unia, vice-présidente
Peter Baeriswyl, ASEPP
Hans Maissen, Syna

comité + commission des placements

Franz Cahannes, Unia
Mario Freda, ASEPP
Vincenzo Giovannelli, Unia
Hanns-Peter Schaffner, ASEPP

autres membres du Conseil de fondation

Direction / application

Fondation MPR Peinture-plâtrerie
Organe d'application
Case postale 300
8401 Winterthour

T 058 215 82 80
info@vrm-malergipser.ch

Monsieur Jürg Lehmann, directeur
Monsieur Andrea Thom, responsable de l'organe d'application

Surveillance / conseil

Autorité de surveillance

Ostschweizer BVG- und Stiftungsaufsicht, Saint-Gall

Organe de révision

Provida AG, Saint-Gall

Expert de la prévoyance professionnelle

Prevas AG, Zurich
Monsieur René Steffen

Investment Controlling / conseil

PPCmetrics, Zurich

Gestion de fortune

Banque cantonale de Zurich, Zurich